



**Centre Solidarité et Initiatives pour le  
Développement – Burkina Faso**

**FORMATION DES JEUNES LEADERS**

**COMPRENDRE ET CONTRIBUER AU PROCESSUS  
DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Formateur : KABORE Adama Marcel**

# **C'est quoi un plan de développement sensible à...?**

# **Comment rendre un plan de développement sensible à...?**

# Introduction

## 1. Définitions

**La planification locale:** se retrouver pour voir ensemble les problèmes et trouver des solutions ainsi que des moyens pour les réaliser sur une période donnée.

Répondre :

Quels sont nos problèmes ?

Qu'avons-nous comme richesses ?

Qu'allons-nous faire ?

À quel moment le faire ?

Où le faire ?

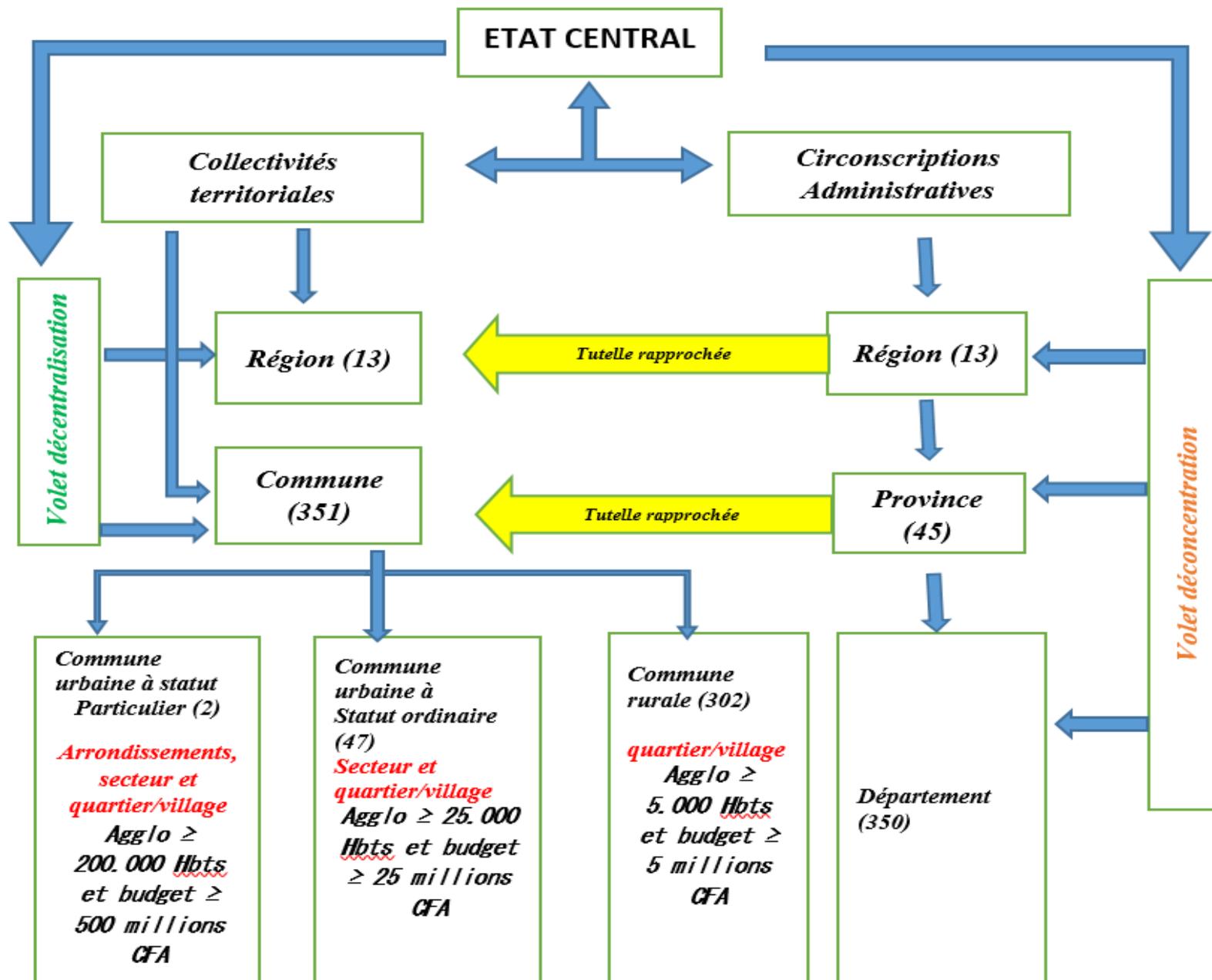
Avec qui le faire ?

Avec quels moyens ?

# Introduction

## 1. Définitions

**Le développement local:** c'est quand la population d'un espace donné (commune), avec tous les acteurs s'asseyent pour ressortir les problèmes de leur commune et rechercher des solutions acceptées par tous. Les activités retenues sont programmées, réalisées et évaluées avec la participation de l'ensemble des acteurs pour améliorer leurs conditions de vie.



# **Introduction**

## **2. Les acteurs**

### **2.1 Les structures administratives**

- DREP
- MINEFID

# Introduction

## 2. Les acteurs

### 2.2 Le dispositif d'élaboration du PCD

- Le comité de pilotage ,
- Le conseil municipal (maitre d'ouvrage),
- Le CVD ( animation village),
- L'unité de planification (village, secteur, ...),
- L'équipe technique pluridisciplinaire (les services techniques),
- La commission ad hoc (intermédiaire entre le comité de pilotage et le consultant,
- Le prestataire de service (facilitation des activités)

# **Introduction**

## **2. Les structures constituant le cadre institutionnel de la planification locale**

### **2.3 Les structures consultatives et de concertation**

La Commission provinciale d'aménagement et de développement durable du terroir (CPADDT), Cadre de Concertation Communal (CCCo)... CVD

### **2.4 Les structures d'adoption et d'approbation**

- Le comité technique (validation)
- Le conseil municipal (adoption)
- Le haut commissariat (approbation)

# Introduction

## 3. place et rôles des acteurs

- **Le conseil municipal** qui décide de l'élaboration du PCD. Le conseil municipal et les CVD travaillent à faire participer tous les acteurs de la commune à l'élaboration du PCD. Ils contrôlent et évaluent l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCD ;
- **Les populations** qui jouent les premiers rôles dans l'identification des problèmes et la recherche des solutions. Elles participent au financement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités du plan ;

# Introduction

## 3. place et rôles des acteurs

- **Les services techniques** qui appuient et conseillent les communes dans le choix des activités à réaliser ; ils contribuent à la mise en œuvre du plan ;
- **Les prestataires de service et le secteur privé** qui contribuent à la fourniture des biens et services aux collectivités territoriales ;

# Introduction

## 3. place et rôles des acteurs

- **Les partenaires techniques et financiers (PTF)** qui apportent les connaissances et les moyens financiers nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan ;
- **Les structures techniques d'appui** (bureau d'étude ou service en charge de la planification au niveau local) ; elles aident le conseil municipal à réaliser le PCD. Elles facilitent la participation active de tous les acteurs aux différentes rencontres. Elles écrivent le PCD ;

# Introduction

## 3. place et rôles des acteurs

- **Les autorités coutumières et religieuses** qui contribuent à la mobilisation de la population. Elles peuvent être consultées sur les questions liées à la terre et à la gestion des ressources naturelles ;
- **La société civile** (associations, ONG ...) qui accompagne le conseil municipal et contribue à l'élaboration et à la réalisation des actions du PCD. Après avoir abordé les informations de base sur la planification locale, nous allons voir ce que c'est qu'un PCD et comment l'élaborer.

# **Phases du PCD**

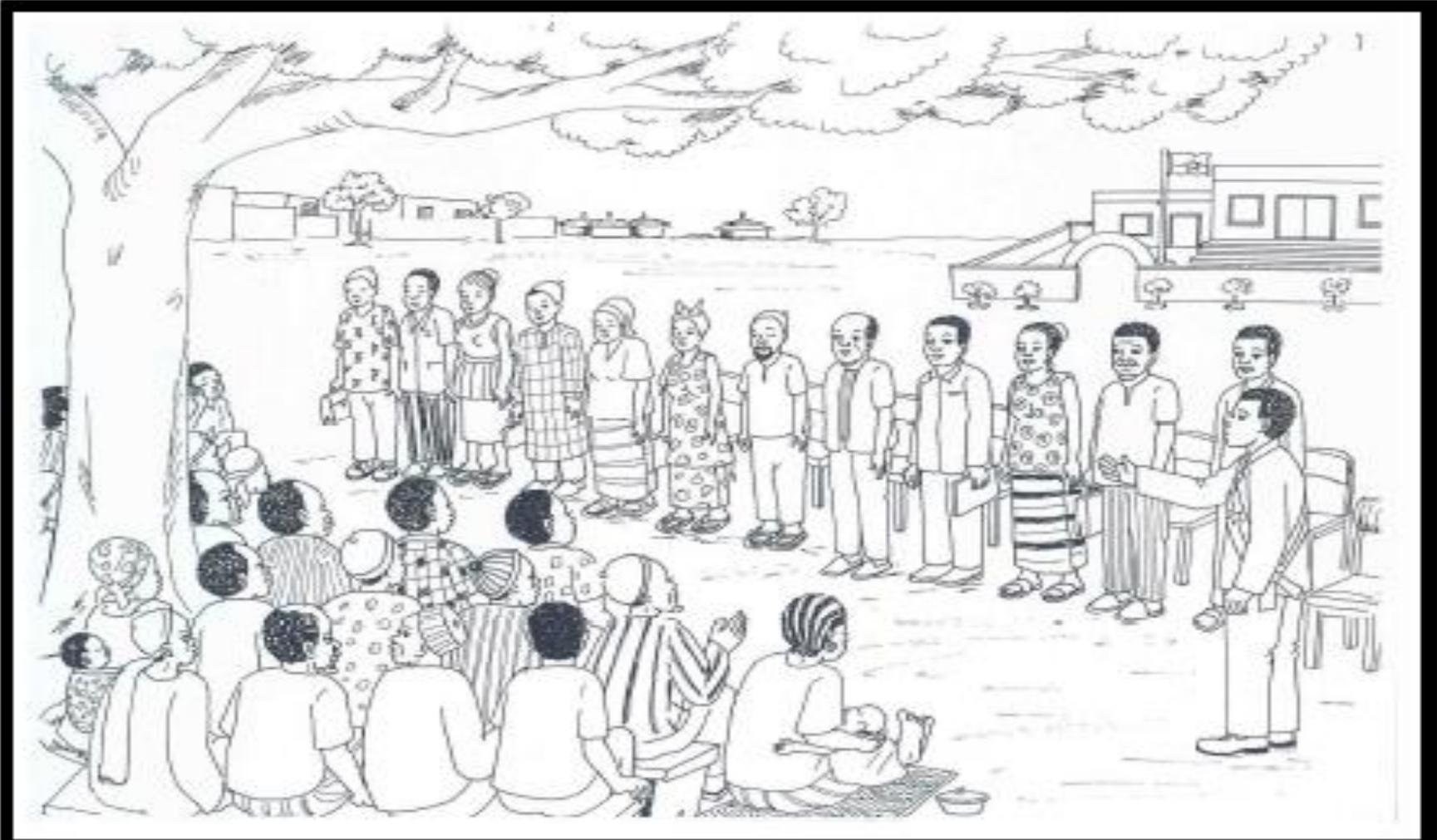
- 1. La phase préparatoire**
- 2. La phase de démarrage**
- 3. La phase de diagnostic de la commune**
- 4. La phase de planification**
- 5. La phase de la validation**
- 6. La phase de mise en œuvre**
- 7. La phase des évaluations de la mise en œuvre**

# 1 La phase préparatoire

## 1.1 L'étape de prise de décision par le conseil municipal pour l'élaboration du PCD

le **conseil municipal** **décide** de réaliser son **PCD**. Cette décision est prise au cours d'une réunion du conseil municipal en **session ordinaire ou extraordinaire**. Elle ne doit pas être précipité.

# 1 La phase préparatoire

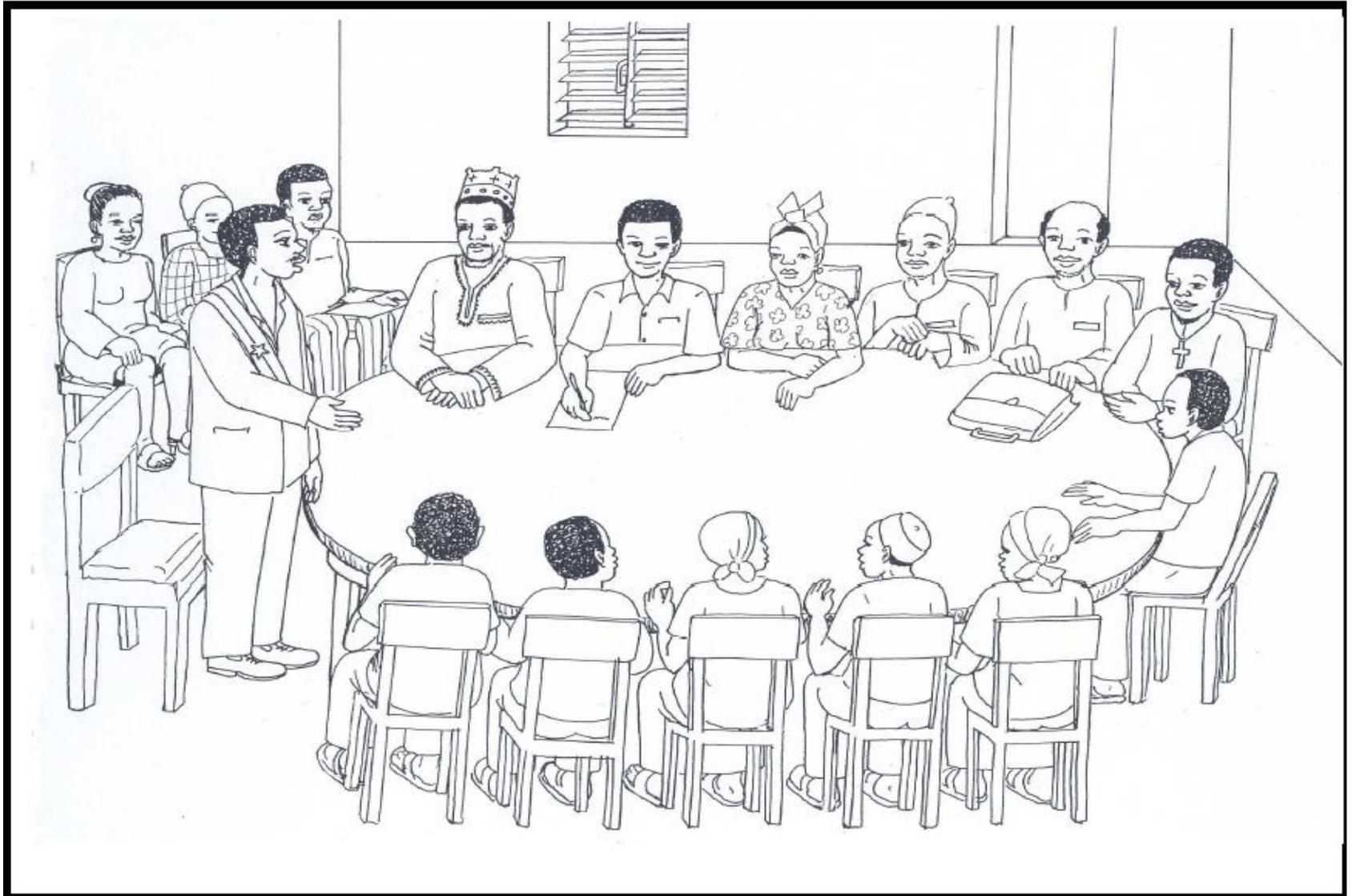


# 1 La phase préparatoire

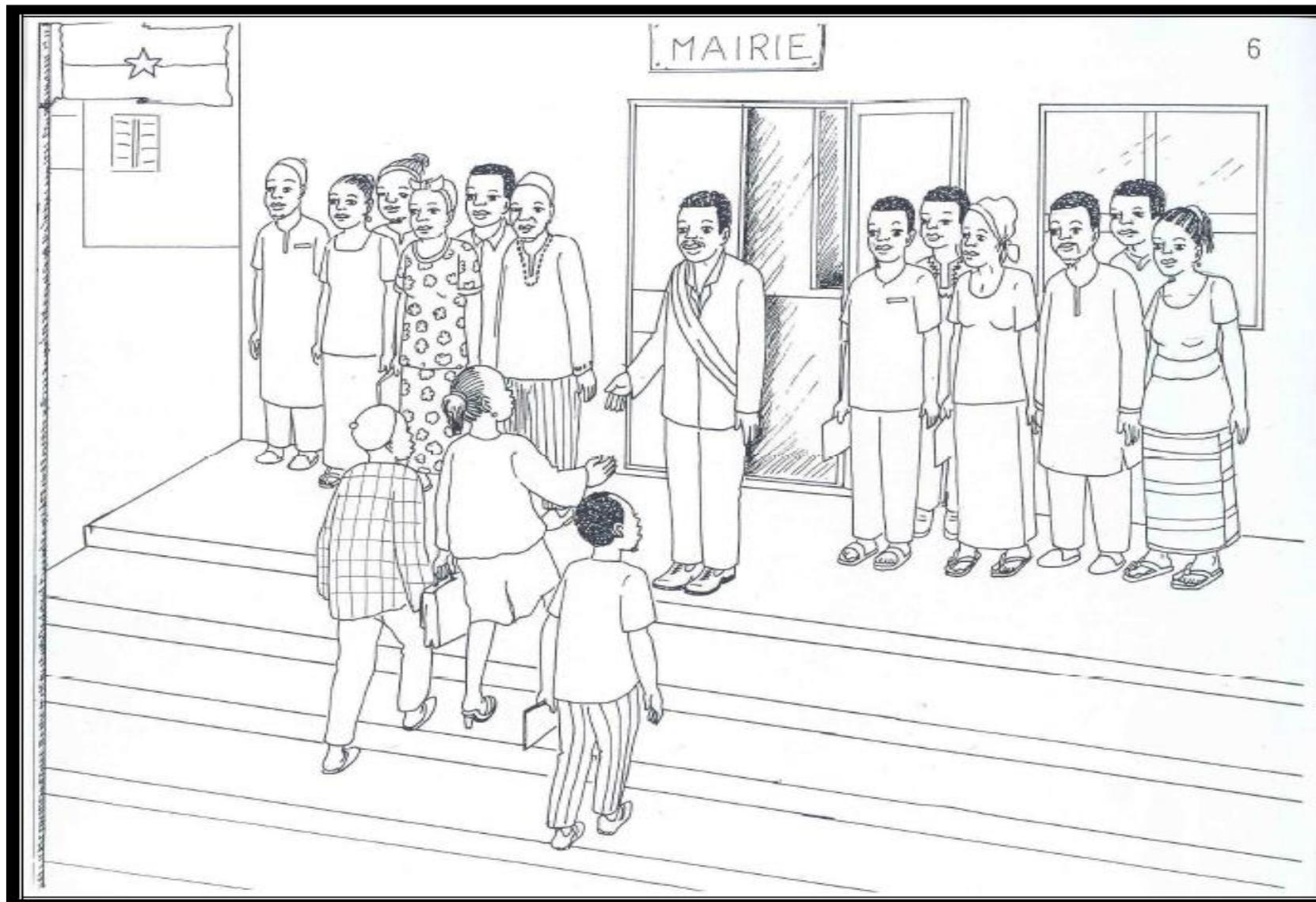
## 1.2 L'étape de mise en place de la commission ad hoc (groupe de travail) et du choix de la structure technique d'appui

Il s'agit ici d'une part de la mise en place de la commission ad hoc et du choix d'un bureau d'études ou du service en charge de la planification pour aider le conseil municipal.

# commission ad hoc



# La structure technique d'appui pour élaborer notre PCD



# 1 La phase préparatoire

## 1.3 L'étape de la structuration du milieu

**Identifier les villages de la commune** devant faire l'objet de passage pour le **diagnostic**. **La division de la commune en grappes de villages** est faite par la commission ad hoc. Les groupes doivent être représentatifs dans les villages.

# 1 La phase préparatoire

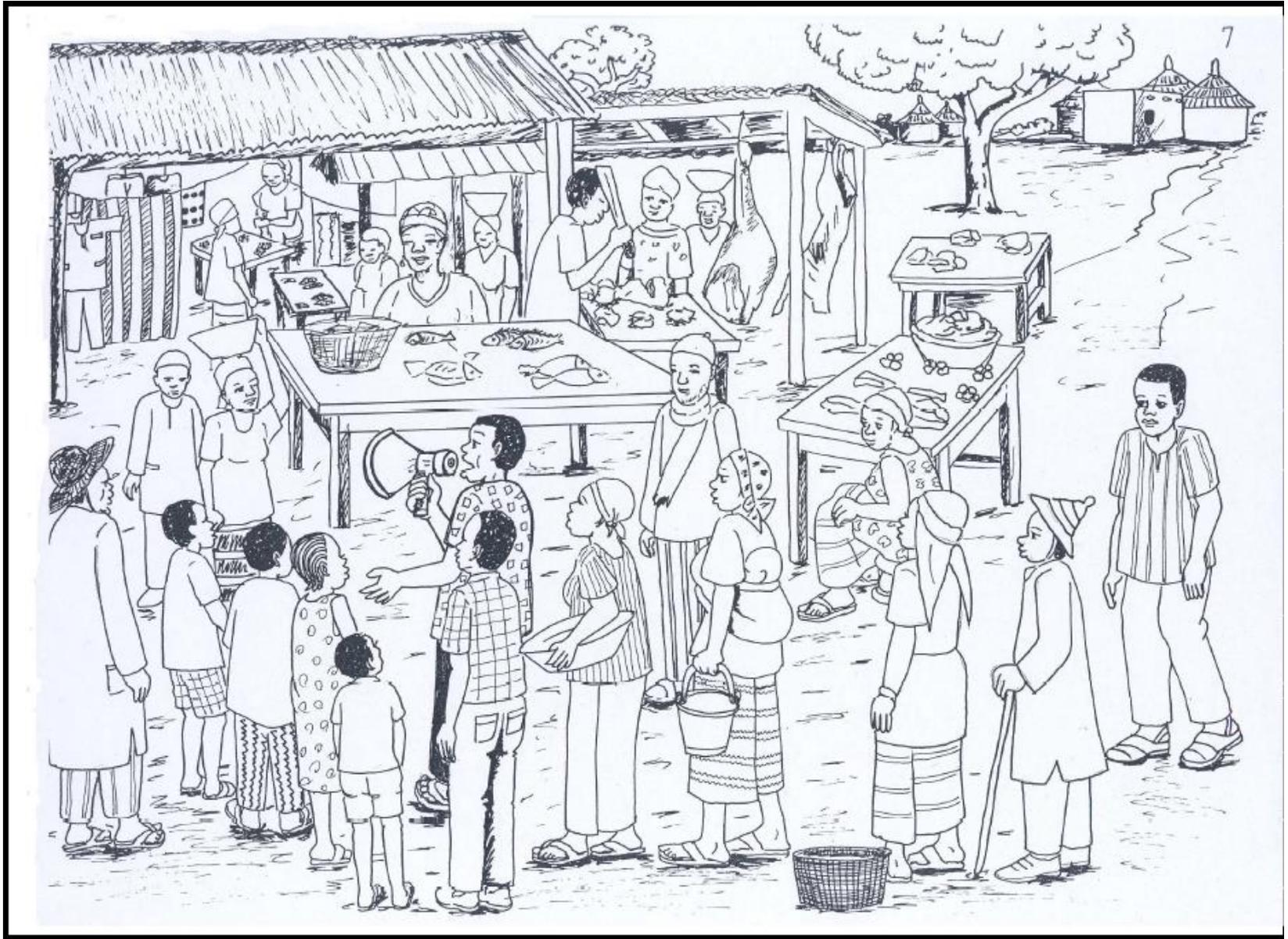
## 1.4 L'étape de l'organisation d'une campagne de communication

La campagne d'information et de sensibilisation est organisée par la commission ad hoc et doit permettre d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur l'ensemble des activités qui vont conduire à l'élaboration du PCD.

# 1 La phase préparatoire

## 1.4 L'étape de l'organisation d'une campagne de communication

Elle pourra traiter de l'importance de la réalisation du PCD, de l'importance de faire participer tout le monde, des dates de réalisation des activités du PCD (rencontres, etc.).



# 1 La phase préparatoire

## 1.5 L'étape de la réunion d'échanges entre la structure d'appui et le conseil municipal sur le travail à faire

Elle permet au **conseil municipal** et à la **structure d'appui** d'avoir la même compréhension, d'examiner les moyens utilisés par la structure d'appui pour rassembler les informations (fiches de collecte de données, guide d'entretiens...), d'examiner le document de formation, d'arrêter le programme de réalisation des activités pour l'élaboration du PCD.

# 1 La phase préparatoire

Quel est la place des jeunes dans les étapes de la phase préparatoire?

# 2 La phase de démarrage

## 2.1 la rencontre de cadrage

Les participants :

- l'ensemble des **membres** du conseil municipal ;
- les **membres** de la commission ad hoc ;
- les **représentants** des CVD;
- la **population**;
- La DREP;
- Les ONG;
- Les services techniques;
- etc.

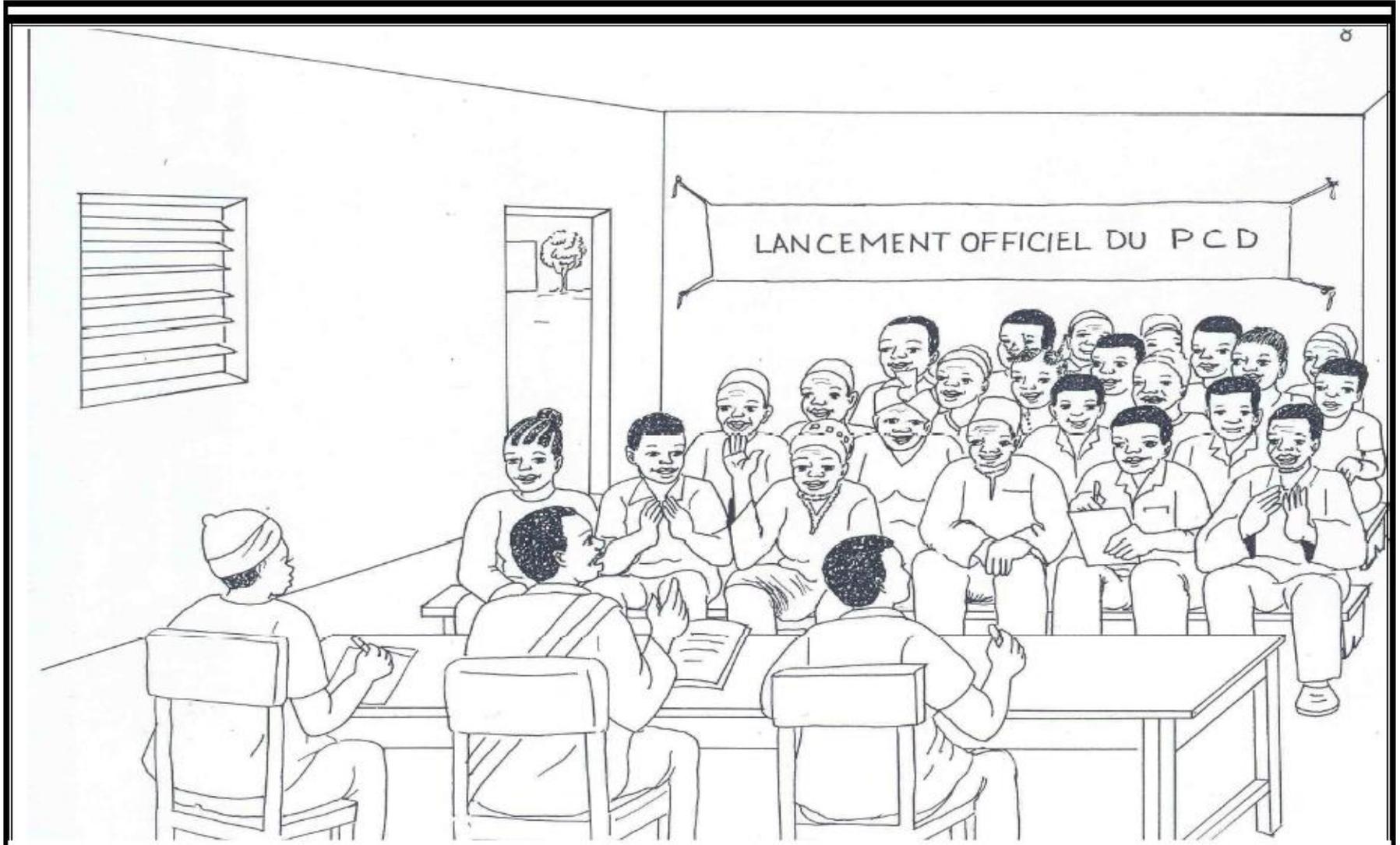
# 2 La phase de démarrage

## 2.1 la rencontre de cadrage

L'objectif :

- informer les citoyens;
- identifier les différents acteurs et leurs rôles ;
- sensibiliser les citoyens;
- former la commission ad hoc;
- organisation de la mission terrain.

## 2. La phase de démarrage



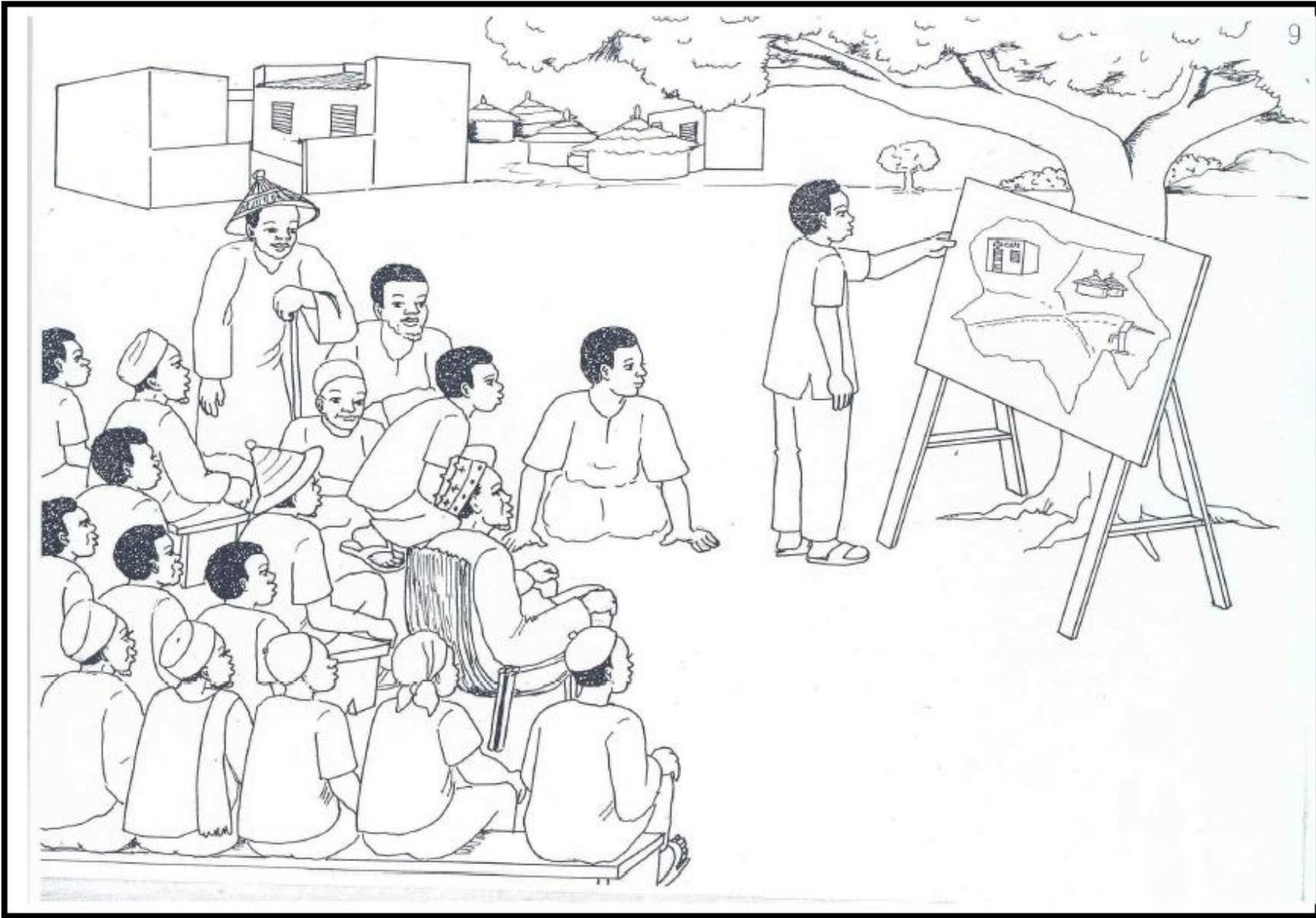
## 2. La phase de démarrage

Quel est le rôle et la contribution des jeunes à cette étape du processus de l'élaboration du plan?

# **3. La phase de diagnostic de la commune**

## **3. 1 L'étape de l'animation des séances de diagnostic participatif au niveau village**

- Préparer le terrain
- **l'animation des séances de diagnostic avec les thèmes émergents ;**
- les résultats du diagnostic écrits et restitués.



## **3. La phase de diagnostic de la commune**

### **3. 2 L'étape de rassemblement des informations complémentaires**

Ce rapport contient les éléments suivants :

- l'état des lieux par secteur d'activités ;
- la synthèse des résultats du diagnostic (forces, faiblesses, opportunités, menaces, contraintes, potentialités).

C'est à cette étape qu'on met dans un même document (consolidation) les différents rapports diagnostics des villages/grappes de villages et secteurs.

## **3. La phase de diagnostic de la commune**

### **3. 3 L'étape de l'élaboration du rapport provisoire de synthèse diagnostic**

La prise en compte des thèmes émergents dans le rapport diagnostic participatif (consolidé)

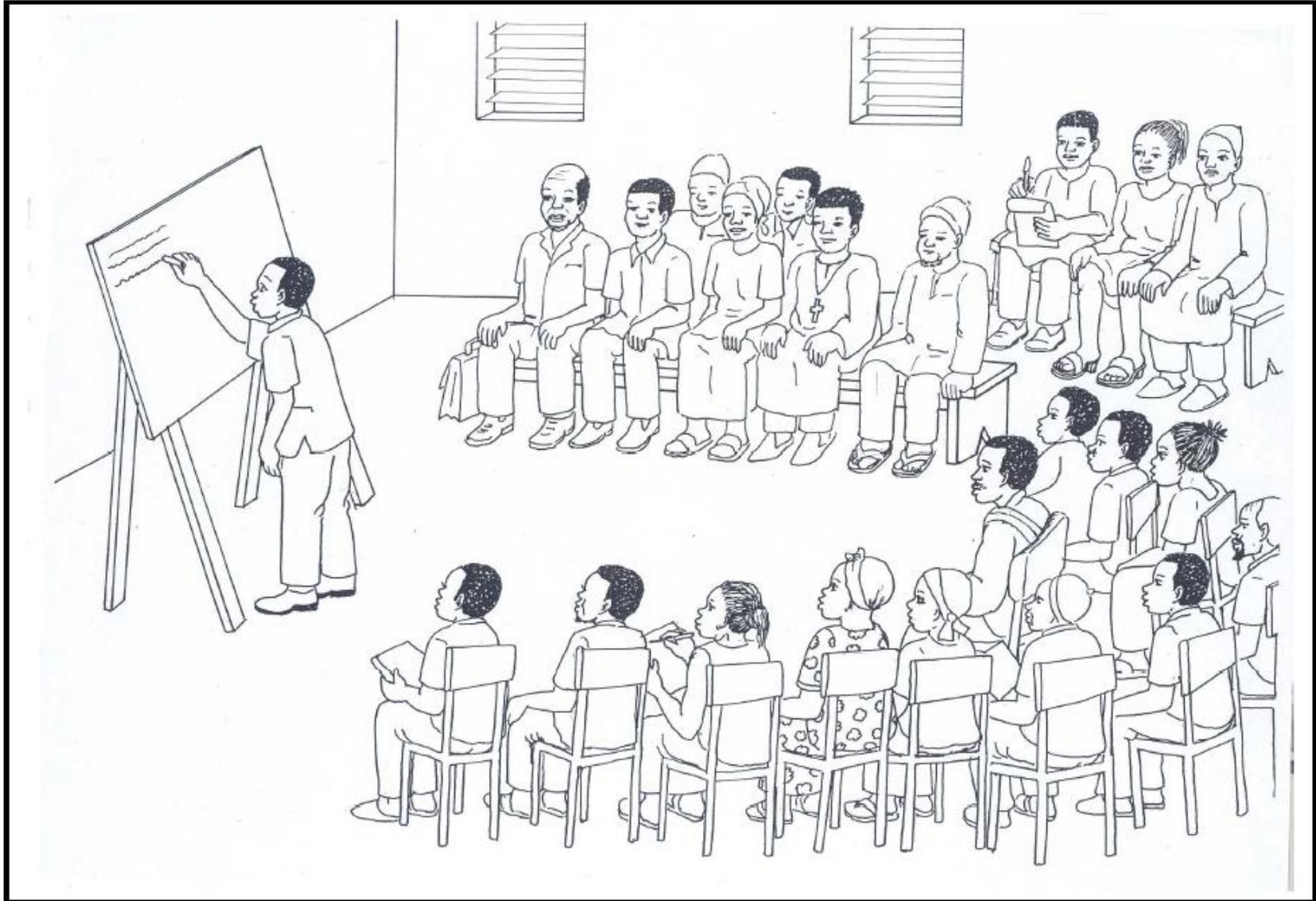
### **3. La phase de diagnostic de la commune**

#### **3. 4 L'étape de restitution du rapport provisoire de synthèse diagnostic**

Ce rapport doit être présenté par la **structure technique d'appui au conseil municipal**, à la **commission ad hoc**, et aux représentants de chaque **CVD** (deux représentants au maximum par CVD).

Les **participants à cette rencontre doivent corriger (critiquer) le rapport**. La structure technique d'appui **prend en compte leurs critiques et corrections pendant la rencontre** pour aller écrire le rapport définitif de cette phase.

## 4 La phase de planification



## 4 La phase de planification

- Le choix des activités à réaliser, leur période et lieux d'exécution,
- l'écriture du plan.

## 4 La phase de planification

### 4. 1 L'étape du choix des activités (la planification)

#### 4.1.1 La définition des voies de développement et des objectifs du plan

Le conseil municipal définit les voies de développement et fixe les objectifs du plan pour cinq (5) ans en se basant sur **les voies de développement existantes** (schémas d'aménagement). Dans cette activité le conseil municipal est aidé par la structure d'appui.

## **4 La phase de planification**

### **4. 1 L'étape du choix des activités (la planification)**

#### **4.1.2 L'identification et le classement des activités par ordre d'importance (identification et priorisation des projets)**

**Les activités à retenir sont celles proposées par chaque groupe (vieux, jeunes, femmes, hommes etc.) lors du **diagnostic**.**

Après discussions, les activités sont classées par ordre d'importance. Les propositions retenues seront mises en commun et organisées dans un tableau.

## **4 La phase de planification**

### **4. 1 L'étape du choix des activités (la planification)**

#### **4.1.3 La programmation physique et financière des activités retenues**

**Selon les moyens financiers de la commune et ses voies de développement, les activités sont retenues après discussion.**

Les activités retenues sont programmées par **village** et par **secteur** pour une période de cinq (5) ans.

A partir de cette programmation, chaque citoyen connaît le programme annuel. la commune tient compte de ses capacités financières réelles dans la programmation financière des activités.

## **4 La phase de planification**

### **4. 1 L'étape du choix des activités (la planification)**

#### **4.1.4 L'identification des voies et moyens pour la réalisation du plan**

Le conseil municipal et les participants à la réunion de programmation réfléchissent sur les voies et moyens pour exécuter le plan avec succès.

Les réflexions portent sur :

- la mobilisation de toute la population pour réaliser le plan ;
- la formation des acteurs (tous ceux qui font partie de la réalisation du plan) ;
- la recherche des moyens nécessaires (humains financiers et matériels) ;
- le suivi et l'évaluation de la réalisation du plan.

# **4 La phase de planification**

## **4. 2 L'étape de l'écriture ou la rédaction du plan**

### **4.2.1 L'écriture du premier document (rapport provisoire)**

La structure d'appui écrit le premier document qui sera lu et corrigé en prenant en compte les informations du diagnostic et la programmation physique et financière des activités du plan.

## **4 La phase de planification**

### **4. 2 L'étape de l'écriture ou la rédaction du plan**

#### **4.2.2 La présentation du premier document au conseil municipal (restitution du rapport provisoire du PCD)**

Une rencontre d'une journée est organisée, **le groupe de travail et les différents CVD font des observations et des propositions sur le plan.** Un délai de deux semaines est accordé au conseil municipal, au groupe de travail et au CVD pour lire et corriger par écrit ce premier document avant sa présentation à tout le monde.

## **4 La phase de planification**

### **4. 2 L'étape de l'écriture ou la rédaction du plan**

#### **4.2.2 La présentation du premier document au conseil municipal (restitution du rapport provisoire du PCD)**

Par la suite, le conseil municipal peut accepter ou rejeter le premier document après discussions. Si le rapport est rejeté par le conseil municipal, **la structure d'appui doit reprendre l'écriture du plan comme le veut le conseil.**

## **4 La phase de planification**

### **4. 2 L'étape de l'écriture ou la rédaction du plan**

#### **4.2.2 L'écriture du document final du PCD**

Une fois que le document est lu, corrigé et accepté par tous, la structure technique d'appui écrit le document final en prenant en compte les corrections faites. La structure technique d'appui remet le document final du PCD au conseil municipal.

**Le travail de la structure technique d'appui s'arrête à ce niveau.**

## **5 La phase de la validation du PCD**

### **5. 1 L'étape de la validation technique du PCD**

Le rapport définitif du PCD doit faire l'objet de **validation technique par une équipe composée des représentants des services compétents** (et présidée par le service en charge de la planification), les représentants des projets et programmes, des ONG et associations d'envergure intervenant dans la localité. La validation fait l'objet d'un rapport transmis au Président du conseil municipal.

## **5 La phase de la validation du PCD**

### **5. 2 L'étape de l'adoption du PCD par le conseil municipal**

L'adoption du PCD est de la responsabilité du **conseil municipal** qui assure le contrôle de son exécution comme le dit la loi. Il est recommandé que l'adoption du PCD se fasse dans le cadre d'une session extraordinaire du CM avec un ordre du jour unique.

## **5 La phase de la validation du PCD**

### **5. 3 L'étape de l'autorisation de mise en œuvre par l'autorité de tutelle**

le plan est transmis à **l'autorité de tutelle** (le haut-commissaire) pour autorisation préalable de mise en œuvre. Si au bout de trente (30) jours l'autorité de tutelle ne répond pas, le conseil municipal considère qu'il a l'autorisation pour l'exécution du plan. Si l'autorité de tutelle refuse de donner l'autorisation, le conseil municipal peut faire recours aux juridictions compétentes.

## 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

### 6.1 L'étape de la mise en place du dispositif organisationnel

Il s'agit d'assurer la bonne gestion du PCD qui consiste à :

- **organiser la mise en œuvre** du PCD ;
- identifier **les responsables pour le suivi** de la mise en œuvre du PCD (objectifs, résultats, environnement général des projets) ;
- **mettre en œuvre les actions du Plan Annuel d'Investissement (PAI)** avec l'appui des CVD.

## 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

### 6.2 L'étape de la programmation annuelle et budgétisation

Pour programmer il faut se poser les questions suivantes :

- Qui fait quoi ?
- Pourquoi ? Comment ?
- Où ? Quand ? Combien ?
- Avec quoi ? avec qui ?

Le conseil municipal doit élaborer chaque année un programme d'exécution du PCD dénommé Plan Annuel d'Investissement (**PAI**).

## 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

### 6.3 L'étape de la mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources incombe aux villages et secteurs, au conseil municipal et aux autres acteurs de la commune. Elle est assurée par le conseil municipal sous la coordination du maire.

On distingue trois types de ressources : **les ressources humaines**, **les ressources matérielles** et **les ressources financières**. Le PCD, dans sa partie mise en œuvre doit proposer un mécanisme de mobilisation de ces ressources, c'est-à-dire un dispositif qui montre comment :

# 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

## 6.3 L'étape de la mobilisation des ressources

- mobiliser toutes les compétences disponibles au niveau de la commune ?
- mobiliser les ressources internes nécessaires au lancement des travaux ?
- évaluer les ressources budgétaires mobilisables pour les investissements ?

# 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

## 6.3 L'étape de la mobilisation des ressources

- organiser des rencontres (fora) avec les partenaires techniques et financiers pour le financement du plan communal ?
- négocier les modalités de financement auprès des fonds d'appui aux collectivités territoriales et des autres partenaires financiers ?

# 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

## 6.3 L'étape de la mobilisation des ressources

- organiser des rencontres (fora) avec les partenaires techniques et financiers pour le financement du plan communal ?
- négocier les modalités de financement auprès des fonds d'appui aux collectivités territoriales et des autres partenaires financiers ?

## 6 La phase de mise en œuvre du PCD (4 étapes)

### 6.4 L'étape de la mise en œuvre du programme annuel

Dans la mise en œuvre du programme annuel, il faut **distinguer deux éléments** : (i) les projets dont l'exécution est confiée à des **prestataires**, (ii) les projets **exécutés par la commune** elle-même avec l'appui des CVD. La responsabilité de l'exécution est assurée par le Conseil Municipal.

# 7 La phase des évaluations de la mise en œuvre du PCD

## 7.1 L'étape du suivi et de l'évaluation

Le **suivi** est un processus continu pendant la mise en œuvre des projets du plan, alors que **l'évaluation** est menée ponctuellement.

Le suivi doit permettre à tous les acteurs (villages, communes) de s'assurer de la bonne marche des activités, **il donne droit à des rapports périodique** en fonction de l'activité suivie. L'évaluation permet d'apprécier ce qui est fait de façon périodique. Il existe **4 types d'évaluation** (évaluation ex ante, évaluation à mi-parcours, évaluation finale, évaluation ex post).

## **7 La phase des évaluations de la mise en œuvre du PCD**

### **7.1 L'étape du suivi et de l'évaluation**

L'évaluation du PAI est annuel, l'évaluation est à mi parcours (3 ans) et finale (5<sup>ème</sup> année). Les responsables du suivi et évaluation sont le CM, les CVD, les personnes ressources...ils sont appuyés par les services techniques de l'Etat, les structures d'appui...

# **7 La phase des évaluations de la mise en œuvre du PCD**

## **7.2 L'étape de la reprogrammation**

La reprogrammation consiste à élaborer le programme de l'année en cours à partir du programme de l'année passée. Dans cette étape sont prises en compte les conclusions et recommandations issues du suivi et de l'évaluation.